

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 9 juillet 2018

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Irène MONLUN	procuration à	Marie-Céline LAFARIE
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Laurence MENEZO	procuration à	Jérémie LANDREAU
Jean-Louis HAURIE	procuration à	Philippe DESPUJOLS
Sonya MULLER	procuration à	Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BERTHOMIEUX

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 22 mai 2018

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2018_196 : Compte rendu de l'activité de Bordeaux Métropole auprès du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des interventions des élus conseillers métropolitains.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_197 : Budget participatif 2018 - Résultats du choix citoyen - Inscription des projets lauréats

Le Conseil Municipal décide :

- de proclamer les résultats du choix citoyen.
- d'inscrire le financement des projets au budget d'investissement 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces projets.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_198 : Exercice 2018 - Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, DESPAGNE, CURVALE et MULLER et MM. SARRAT, GUILLEMOTEAU, SAINT-PASTEUR, DESPUJOLS, DUBOS et HAURIE votent contre

aff n°DEL2018_199 : Exercice 2018 - Actualisation n°2 des autorisations de programme et des crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, DESPAGNE, CURVALE et MULLER et MM. SARRAT, GUILLEMOTEAU, SAINT-PASTEUR, DESPUJOLS, DUBOS et HAURIE votent contre

aff n°DEL2018_200 : Exercice 2018 - Répartition n°3 des crédits de subventions

Le Conseil Municipal décide de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_201 : Exercice 2018 - Pertes sur créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'admission en non-valeur, pour un montant de 1 412,29 €, des produits communaux précités.
- de prendre acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 3 439,61 €.
- de dire que la régularisation de ces opérations donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2018, de deux mandats imputés respectivement à l'article 6541 (créances admises en non valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes) du budget principal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_202 : Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat du gaz et des services afférents - Convention constitutive - Autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Pessac au groupement de commandes permanent pour l'achat de gaz et services afférents.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre, notamment les avenants à la convention en cas de nouvelle adhésion ou retrait.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_203 : Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat d'électricité (tarifs jaune, vert et bleu) et des services afférents - Convention constitutive - Autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de Ville de Pessac au groupement de commandes permanent pour l'achat d'électricité et services afférents dont les membres sont Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux, Bassens, Bègles, Floirac, Gradignan, Mérignac et Pessac, la régie personnalisée de l'Opéra national de Bordeaux, le Centre communal d'action sociale de Bordeaux, le Théâtre national de Bordeaux Aquitaine (TNBA), le SIVU Bordeaux-Mérignac.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre, notamment les avenants à la convention en cas de nouvelle adhésion ou retrait.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_204 : COSEC de Saige - Restructuration partielle et extension - avenant n°1 au marché n°17008F

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°17008F.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_205 : Location et installation de bâtiments modulaires pour divers sites communaux - avenant n°1 au marché n°17017

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché n°17017, modifiant l'article 7 : Garanties financières du CCAP comme suit : « Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_206 : Aménagement des espaces publics aux abords du château de Bellegrave - avenants n°1 aux marchés n°17010A, 17010B et 17010C

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux marchés n°17010A, 17010B et 17010C.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_207 : Travaux d'entretien et de réparation du patrimoine bâti - avenants n°2 aux marchés n°15057A, 15057B, 15057C et 15057D

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°2 aux marchés n°15057A, 15057B, 15057C et 15057D.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_208 : Fusion-absorption et transfert de marchés - avenants n°3 au marché n°15057A (Travaux d'entretien et de réparation du patrimoine bâti de la commune de Pessac), n°1 aux marchés n°17008L (Restructuration partielle et extension du COSEC de Saige) et n°18010L (Travaux de restructuration et d'extension des écoles Jean Cordier)

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants relatifs aux marchés conclus avec la société SPIE SUD-OUEST :

Travaux d'entretien et de réparation du patrimoine bâti de la commune de Pessac : avenant n°3 au marché n°15057A – Lot n°1 (électricité)

Restructuration partielle et extension du COSEC de Saige : avenant n°1 au marché n°17008L – Lot n°12 (électricité courants faibles)

Restructuration et extension des écoles Jean Cordier : avenant n°1 au marché n°18010L – Lot n°12 (électricité)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_209 : Contrat d'assurances SMACL "Dommages causés à autrui - Défense et recours" - avenant n°7

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les dispositions de l'avenant n°7 avec la SMACL telles que présentées dans la délibération.

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_210 : Travaux de restructuration et d'extension des écoles Jean Cordier - Attribution du lot 5

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant avec l'attributaire suivant :

Société CEF B Ravalement, sise 122 chemin de Gaillardie – 31000 Toulouse pour un montant de 499 256,33 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_211 : Organisation des transports périscolaires relatifs aux accueils de loisirs pessacais - Attribution du marché

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant avec l'attributaire suivant :

Société KEOLIS, sise ZA d'Issac – BP 88 – 33166 Saint Médard en Jalles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_212 : Location de tentes, chapiteaux, scènes et planchers au profit des manifestations communales - Attribution des marchés

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants avec l'attributaire suivant :

Société SATEX sise 9 rue Sarah Bernhardt 33700 Mérignac

Lot 1 (location de tentes Pagodes)

Montant :	<u>pour la durée initiale</u>	<u>pour la durée totale</u>
seuil minimum :	10 000 € HT	40 000 € HT
seuil maximum :	25 000 € HT	100 000 € HT

Lot 2 (location de chapiteaux, scènes et planchers)

Montant :	<u>pour la durée initiale</u>	<u>pour la durée totale</u>
seuil minimum :	25 000 € HT	100 000 € HT
seuil maximum :	55 000 € HT	220 000 € HT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_213 : Fourniture et livraison de conteneurs pour déchets verts - Attribution du marché

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'attributaire suivant :

Société QUADRIA sise 68 rue Blaise Pascal Parc Labory-Baudan – 33127 Saint Jean d'Illac.

L'accord cadre est conclu sans minimum ni maximum annuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme CURVALE.

aff n°DEL2018_214 : Construction d'une maison des associations - Villa Clément V - Attribution des marchés

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les attributaires suivants :

Lot 1 (VRD terrasses) : COLAS Sud-Ouest – Agence Bordeaux rive gauche, sise au 200 avenue Marcel Dassault 33703 Mérignac pour un montant de 62 653,40 € HT

Lot 2 (Gros œuvre maçonnerie – étanchéité) : S.M.S – Société Maçonnerie Services, sise Parc d'activité Manon Cormier, 23 avenue Manon Cormier 33530 Bassens pour un montant de 395 000 € HT

Lot 3 (Charpente, couverture tuile, zinguerie (pavillon)) : SARL AMB - AQUITAINE MAISON BOIS, sise au 12 avenue de la Forêt 33320 Eysines pour un montant de 45 643,56 € HT

Lot 4 (Ferrerie, serrurerie) : METALNEO, sise au 21 boulevard du Vercors 17300 Rochefort pour un montant de 17 331,50 € HT

Lot 6 (Plâtrerie (isolation intérieure, cloisonnements, faux plafonds)) : SARL MA DECORATION sise au 183 quai de Brazza 33300 Bordeaux pour un montant de 36 000 € HT

Lot 7 (Ascenseur) : KONE Ascenseurs sise ZAC de l'Arénas, Aéroport, 455 promenade des Anglais, 06200 Nice pour un montant de 18 600 € HT

Lot 8 (Courants forts & courants faibles, vidéo sonorisation, anti effraction) : SAS ETRELEC sise au 23 rue Descartes, ZI 33290 Blanquefort pour un montant de 62 901 € HT

Lot 9 (Plomberie, sanitaires, CVC & extincteurs) : PUEL GENIE CLIMATIQUE sise Parc

d'Activités Jean Zay, 16 rue Condorcet 33150 Cenon pour un montant de 95 000 € HT
Lot 10 (Peintures & signalétique) : SARL MA DECORATION sise au 183 quai de Brazza 33300 Bordeaux pour un montant de 17 500 € HT
Lot 11 (Sols (sols souples, carrelages & faïences, tapis)) : Revêtement DURET Sols SARL, sise au 54 bis route du Barp 33380 Mios pour un montant de 24 122 € HT
Lot 12 (Espaces verts & clôtures) : ID VERDE SASU sise au 8 chemin Clément Laffargue 33650 Martillac pour un montant de 37 000 € HT
- de dire que le lot 5 (Menuiseries intérieures & extérieures, vitrerie) est déclaré infructueux au motif d'offre inacceptable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_215 : Restructuration et extension de la salle de spectacle Le Royal - Attribution des marchés

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants avec les attributaires suivants :

Lot 1 (gros œuvre) : SORENOBAT, sise Immeuble Lumia - 296 avenue Pasteur - 33185 Le Haillan pour un montant de 278 948,89 € HT

Lot 2 (charpente métallique) : SAS BARAN, sise le Placin - 33390 Cars pour un montant de 85 000 € HT

Lot 3 (couverture étanchéité bardage) : BONNET ETANCHEITE, sise au 48 avenue Hubert Dubedout – 33150 Cenon pour un montant de 206 000 € HT

Lot 4 (menuiseries aluminium) : SAS SML, sise rue des silos - BP42, 47110 Sainte Livrade sur Lot pour un montant de 26 000 € HT

Lot 5 (menuiseries bois) : ENTREPRISE RICHARD SAS, sise ZI avenue Descartes – BP 18 33370 Artigues Près Bordeaux pour un montant de 86 264 € HT

Lot 6 (serrurerie) : SARL SORA GARNIER, sise au 6 chemin Lou Tribail ZI Toctoucau 33610 Cestas pour un montant de 20 303,50 € HT

Lot 7 (plâtrerie) : GBC – Générale Bordelaise de Construction, sise au 235 allée Isaac Newton – box n°3, 33127 Saint Jean d'Ilac pour un montant de 99 900 € HT

Lot 8 (revêtements de sols et faïence) : ACTISOL, sise au 32 avenue René Antoune, 33320 Eysines pour un montant de 15 700 € HT

Lot 10 (électricité) : PASTORINO – SAS G. Pastorino et Fils, sise au 17 place Saint Martial, 33300 Bordeaux pour un montant de 66 200 € HT

Lot 11 (chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires): GENICLIM SUD OUEST, sise au 14 rue Laplace – ZI du phare, 33700 Mérignac pour un montant de 152 000 € HT

Lot 12 (tribune) : SARL HUGON, sise ZAC Grands Camps, 46090 Mercues pour un montant de 75 000 € HT

Lot 13 (équipements scéniques) : AUDIOMASTER, sise ZI Alfred Daney rue de la Motte Piquet, 33000 Bordeaux, pour un montant de 69 609,16 € HT

Lot 14 (parquet de scène) : TECHNISOL SAS , sise Quai Carriet – Docks Maritimes – Bureaux D1G, 33310 Lormont pour un montant de 10 800 € HT

Lot 15 (faux plafond en toile tendue) : LAHILLE SARL , sise au 10 rue Jean Monnet, 31240 Saint Jean pour un montant de 15 907,80 € HT

- de dire que le lot 9 (peinture) est déclaré infructueux au motif d'offres inacceptables.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_216 : Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle - Sécurité à la sortie des écoles maternelles et élémentaires communales - Attribution du marché

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant (accord cadre mono-attributaire sans montant minimum ni maximum) avec l'AIPAC, 28 avenue Gustave Eiffel 33600 Pessac pour un tarif horaire de 20,30 € et pour une durée maximale de quatre ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_217 : Chargé de mission Sport - Recrutement d'un agent contractuel de catégorie A

Le Conseil Municipal décide de pourvoir à ce poste à temps complet par un agent contractuel de catégorie A conformément à l'article 3-3 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_218 : Régime indemnitaire des agents de la filière culturelle

Le Conseil Municipal décide :

- de dire que les dispositions de la délibération du 7 novembre 2016 portant régime indemnitaire des agents de la mairie de Pessac s'appliquent aux agents des cadres d'emplois des conservateurs des bibliothèques, bibliothécaires, assistants de conservation et agents du patrimoine à compter du 1^{er} juillet 2018.
- de dire que les dispositions de la délibération n°2000-16 du 20 février 2000 budgétisant la prime de départ à la retraite en application de l'article 111 de la loi n°84-53 sont maintenues.
- de dire que le régime indemnitaire mensuel des agents suit le traitement en cas de passage à demi traitement ou sans traitement.
- de dire que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est appliqué comme suit :

La répartition des postes des agents dans les différents groupes est organisée sur la base des niveau hiérarchique de ces postes.

Les montants maximums de l'IFSE et du CIA sont les suivants :

Cadre d'emplois des conservateurs

Texte de référence : arrêtés du 14 mai 2018 pris pour l'application au corps des conservateurs de bibliothèques des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les conservateurs territoriaux de bibliothèques.

Le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques est réparti en 4 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé	Logé		
Groupe 1	46 920€	25 810€	8280€	Directeur général des services NH6 Directeur général adjoint des services NH6 Adjoint au DGA NH5 Agent NH5 après REP
Groupe 2	40 290€	22 160€	7 110€	Directeur NH5 Agent NH4 après REP
Groupe 3	34 450€	18 950€	6 080€	Responsable de service NH4 Agent NH3 après REP
Groupe 4	31 450€	17 298€	5 550€	Cadre spécialisé NH3

Cadre d'emplois des bibliothécaires

Texte de référence : arrêtés du 14 mai 2018 pris pour l'application au corps des bibliothécaires des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les bibliothécaires

territoriaux.

Le cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux est réparti en 2 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE Non logé	Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
Groupe 1	29 750€	5 250€	Directeur NH5 Agent NH4 après REP
Groupe 2	27 200€	4 800€	Responsable de service NH4 Agent NH3 après REP

Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques:

Texte de référence : arrêtés du 14 mai 2018 pris pour l'application au corps des Bibliothécaires adjoints spécialisés des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux.

Le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux est réparti en 2 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé	Logé		
Groupe 1	16 720€		2 280€	Responsable de secteur NH3 Agent NH2 après REP
Groupe 2	14 960€		2 040€	Sans encadrement NH2

Cadre d'emplois agents du patrimoine :

Texte de référence : arrêtés du 30/12/2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents du patrimoine territoriaux.

Le cadre d'emplois des agents du patrimoine territoriaux est réparti en 3 groupes de fonctions.

Groupes de fonctions	Montants plafonds annuels de l'IFSE		Montants plafonds annuels de CIA	Définitions des postes et niveaux hiérarchiques correspondant
	Non logé	Logé		
Groupe 1	11 340€	7 090€	1 260€	Responsable de secteur NH3 Agent NH2 après REP
Groupe 2	10 800€	6 750€	1 200€	Responsable d'équipe NH2 Agents NH1 après REP
Groupe 3	10 800€	6 750€	1 200€	Sans encadrement NH2

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_219 : Évolution de l'organisation du temps de travail des agents de la direction de la Jeunesse et de la Vie étudiante

Le Conseil Municipal décide d'organiser le temps de travail des agents de la direction de la Jeunesse et de la Vie étudiante comme suit à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- Direction de la Jeunesse et de la Vie étudiante – Chargés de structure Romainville et Oasis : annualisation du temps de travail.
- Direction de la Jeunesse et de la Vie étudiante – Entretien/Restauration : 2 cycles. Les

semaines scolaires sont à 35h15 et les semaines non scolaires sont à 38h45.
- Direction de la Jeunesse et de la Vie étudiante – Maintenance : planning fixe à 35h30.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_220 : Mise en place du Pass'Mécénat

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la mise en place du dispositif du Pass'Mécénat.
- d'encaisser les recettes afférentes à ce dispositif.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre du dispositif.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme CURVALE.

aff n°DEL2018_221 : Procédure de Rappel à l'Ordre - Convention entre le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux et la Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux et la Ville de Pessac jointe à la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, DESPAGNE, CURVALE, MULLER et de MM. SARRAT, GUILLEMOTEAU, SAINT-PASTEUR, DESPUJOLS, DUBOS et HAURIE.

aff n°DEL2018_222 : Rue Francis Jammes - Enfouissement des réseaux de téléphonie - Convention avec ORANGE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention avec ORANGE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la société ORANGE,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_223 : Élaboration d'un plan de gestion de la forêt communale par l'Office National des Forêts (ONF)

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet l'application du régime forestier aux parcelles à vocation forestière, propriétés de la commune, annexées à la délibération.
- d'engager les démarches nécessaires avec l'ONF pour la constitution du dossier d'application du régime forestier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_224 : Rue du Transvaal - Régularisation foncière avec Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit d'une emprise d'environ 497 m² à détacher de la parcelle CH 20 à Bordeaux Métropole ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_225 : Rue du Transvaal - Convention de servitudes avec ENEDIS

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de constitution d'une servitude sur la parcelle cadastrée section CH20.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_226 : Avenue de Magonty - Acquisition de la parcelle CK 334 en vue de son incorporation dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée CK 334 auprès de la société B&G Immobilier ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_227 : "Mon Énergie Bordeaux Métropole" - Dispositif de lutte contre la précarité énergétique - Convention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la participation de Pessac au dispositif métropolitain de lutte contre la précarité énergétique « MON ENERGIE BORDEAUX METROPOLE ».
- d'approuver le financement des actions ciblées sur le territoire de Pessac, telles que définies dans la délibération, à hauteur de 8 000 € TTC par an pendant 2 ans.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application entre Bordeaux Métropole et Pessac sur le dispositif de lutte contre la précarité énergétique de Bordeaux Métropole ainsi que les avenants éventuels à la convention ou tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de lutte contre la précarité énergétique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_228 : Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et au réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.
- de désigner Madame PERES, titulaire, et Madame LOUNICI, suppléante, pour représenter la ville au sein de l'association.
- de s'engager à verser annuellement la cotisation et le montant de cette cotisation en fonction du nombre d'habitants. En 2018 la cotisation sera de 830 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_229 : Convention avec l'Association INFODROITS pour l'année 2018

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre INFODROITS et la Ville de Pessac pour l'année 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_230 : Participation de la commune au fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc Assomption au titre de l'année 2018

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 205 388 € à l'Association de Gestion des Établissements Assomption au titre de l'année 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame PAVONE ne prend pas part au vote.

aff n°DEL2018_231 : 21ème édition des Vibrations Urbaines - Tarifs des activités 2018

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifications proposées pour l'édition 2018 des Vibrations Urbaines.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éléments relatifs à la mise en œuvre des

activités de ce festival.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_232 : Utilisations des salles et des terrains de sports communaux - Tarification

Le Conseil Municipal décide:

- d'approuver les tarifs ainsi que les conditions de location des salles et des terrains de sport municipaux, applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.
- de modifier en conséquence les règlements intérieurs de chaque salle municipale ou terrain sportif.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, TOURNEPICHE, DESPAGNE, CURVALE, MULLER et de MM. SARRAT, GUILLEMOTEAU, SAINT-PASTEUR, DESPUJOLS, DUBOS et HAURIE.

aff n°DEL2018_233 : Programmation des événements culturels et des actions de médiation - Tarifs de la saison 2018/2019

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les grilles tarifaires détaillées dans la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'ensemble de la programmation

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2018_234 : Motion pour l'engagement du Gouvernement contre l'utilisation des pesticides de synthèse

Le présent rapport n'est pas adopté.

La séance est levée à 22H45.